

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 08/12/2020

Département de
la VIENNE

Arrondissement de
MONTMORILLON

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
56	28	42	14

Compte Rendu du Comité Syndical du 17 Décembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle socio-éducative de Sommières du Clain.

Etaient présents : BEAU Jacky – BELLIN Philippe – BIBAUD André – BOCK François – BOUCHET Roland – CARRETIER Michel – CHAPLAIN Christian – CHARGELEGUE Jérôme – CHASSAGNE Dominique – CINQUABRE Jean-Christophe – DILLOT Jean-François – DUPERRIER Marie-Christine – DUVILIER Didier – GAYET Olivier – GEORGEL Sophie – GIRARD Sandra - GREGOIRE Philippe – GRIMAUD Jean-Paul – JEAN Gisèle – LATU Roland – LE GUERN Romain – MARTIN CHARDONNIER Estelle – MAURY Jean-Pierre – RENOARD Chantal - SARDET Gérard – TEXIER Stéphane – TILLET François – VERGNAUD Sophie

Etaient excusés : BARBOTIN Bernard (pouvoir à CHAPLAIN Christian) – BOIRON William (pouvoir à JEAN Gisèle) – BRANGER Geneviève (pouvoir à RENOARD Chantal) - CACLIN Philippe (pouvoir à GAYET Olivier) – CHASSIN Julien (pouvoir à GAYET Olivier) – CHOISY Jean-Michel (pouvoir à BELLIN Philippe) – FRICONNET Jean-Luc – GARGOUIL Francis (pouvoir à TILLET François) - GIRARDEAU Jules (pouvoir à GEORGEL Sophie) – GORRY Jean-Michel – JARASSIER Michel (pouvoir à JEAN Gisèle) – JESBERGER Gilles – LAFRECHOUX Joël (pouvoir à BEAU Jacky) – LEONET Frédéric - PICHON Gilles (pouvoir à BELLIN Philippe) – PIN Olivier (pouvoir à GEORGEL Sophie) – PIQUARD Michael – POIRIER Fredy (pouvoir à CHARGELEGUE Jérôme) - QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – SOUCHE Guy – THEVENET Roland (pouvoir à TEXIER Stéphane) - THOREAU Alain – TOURENNE Cyrille

Etaient absents : DRECQ Nelly – LAMY Pascal – MARTIN Alexis - OLIVET Jacky – QUINTARD Jacky –

A été élu secrétaire de séance M. CHAPLAIN Christian

Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – MIRLYAZ Manuel

Après avoir procédé à l'appel nominal et remercié les membres de l'assemblée pour leurs présences, Monsieur BELLIN ouvre la séance à 18h40 et présente l'ordre du jour.

1. Renouvellement des contrats d'assurances CNP 2021
2. Décision Modificative n°2
3. Présentation du Contrat Territorial Milieux Aquatiques
4. Sollicitation de subventions pour l'année 2021
5. Changement de siège social
6. L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur les ouvrages
7. Point travaux 2020
8. Point sur le personnel
9. Points divers
10. Thème technique

DELIBERATIONS

191_17122020 : Renouvellement des contrats d'assurance CNP 2021

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le Syndicat est assuré auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (C.N.P) pour répondre aux obligations statutaires vis à vis de ses agents affiliés à la C.N.R.A.C.L et à l'I.R.C.A.N.T.E.C.

Le Président propose de renouveler les contrats d'assurance du personnel en 2021 auprès de la CNP Assurances. Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il prend effet à compter du 1er janvier 2021 et prend fin le 31 décembre 2021.

La base d'assurance est déterminée par la collectivité. Elle comprend pour 2020 le traitement de base (TBI) et la nouvelle bonification indiciaire (NBI) auxquels peuvent s'ajouter les indemnités et la partie des charges patronales :

- 5,18% : agent C.N.R.A.C.L
- 1,65% : agent I.R.C.A.N.T.E.C

Le Président précise que les taux sont identiques à l'année précédente.

Après délibération, le Comité Syndical se prononce à l'unanimité pour :

- adopter les contrats CNP pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L et à l'I.R.C.A.N.T.E.C.
- autoriser le Président à signer les conditions particulières des contrats CNP Assurances 2021 pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L et à l'I.R.C.A.N.T.E.C, ainsi que tous les documents relatifs à l'assurance statutaire.

Commentaires : /

192_17122020 : Décision modificative n°2

Il est demandé au Conseil Syndical de passer une décision modificative pour un montant de 533 € au chapitre 67 Charges Exceptionnelles.

Le montant correspond à un trop de perçu d'une subvention de l'Agence de l'eau. Il est demandé de régulariser les comptes.

Section de fonctionnement :

Dépense	Recette
Compte 673 : + 600€	-
Compte 6135 : -600€	

Le budget reste équilibré en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote pour la décision modificative n°2 et donne pouvoir au Président de l'exécuter.

Commentaires : /

193_17122020 : Sollicitation de subventions pour l'année 2021

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le SMVCS est éligible pour bénéficier des subventions de la part de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Département de la Vienne et de la Région Nouvelle-Aquitaine afin de réaliser ses missions de gestion et de restauration des milieux aquatiques, particulièrement dans le cadre du CTMA.

Le Président souhaite en 2021 solliciter les subventions suivantes :

thématique de l'action = Enjeu ciblé	grand type de l'action	précision sur la nature de l'action par catégorie	année(s) de l'action	Répartition annuelle coût (€)	AELB		Reg_NA		Dep_86		SMVCS	
					2021	Taux	Montant	Taux2	Montant2	Taux3	Montant3	Taux4
Thema	Action_N1	Action_N2	Annee	2021	Taux	Montant	Taux2	Montant2	Taux3	Montant3	Taux4	Montant4
T1	Hydromorphologie		2021	301 969 €	50,0%	150 985 €	12,4%	37 568 €	15,1%	45 522 €	22,5%	67 894 €
T2	Continuite		2021	195 280 €	61,8%	120 760 €	11,3%	22 044 €	6,7%	13 060 €	20,2%	39 416 €
T6	Gestion		2021	33 167 €	25,5%	8 450 €	0,8%	250 €	0,0%	0 €	73,8%	24 467 €
T7	Etude		2021	73 632 €	50,0%	36 816 €	12,2%	9 000 €	8,1%	6 000 €	29,6%	21 816 €
T8	Communication	DocCom	2021	4 200 €	50,0%	2 100 €	20,0%	840 €	0,0%	0 €	30,0%	1 260 €
T8	Animation	TMR	2021	85 000 €	60,0%	51 000 €	0,0%	0 €	0,0%	0 €	40,0%	34 000 €
T8	Coordination	TMR + Secretariat	2021	52 747 €	35,4%	18 695 €	18,1%	9 549 €	0,0%	0 €	46,5%	24 502 €
				745 995	52,1%	388 806	10,6%	79 251	8,7%	64 582	28,6%	213 355

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur les subventions demandées et d'autoriser le Président à solliciter ces subventions auprès des différents financeurs.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical vote à l'unanimité pour :

- Autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des différents financeurs pour l'année 2021.

Commentaires : /

194_17122020 : Changement de siège social en 2021

Le Président propose un changement de siège social pour les trois techniciens et la secrétaire à compter du 01/01/2021. Le local appartient à la commune de Valence en Poitou (Couhé) et le loyer demandé est de 400 €/mois sans les charges pour une location non meublée. La convention a une durée de 6 ans renouvelable, la résiliation peut se faire avec un délai de 6 mois sauf accord mutuel.

Il est situé au 1 bis Rue Edouard Normand 86700 VALENCE EN POITOU.
La délibération fait office de justificatif en attendant un changement statutaire.

Le Président ajoute qu'en étant également maire de la commune de Valence en Poitou, un autre élu signera au nom de la commune avec l'accord du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité pour :

- Autoriser Le Président ou un Vice-Président à signer le bail locatif avec la Commune de Valence en Poitou

Commentaires : /

195_17122020 : Appel à Manifestation d'Intérêt sur les ouvrages**Appel à Manifestation d'Intérêt sur les ouvrages**

Dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques, le syndicat propose un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** pour faire émerger deux projets de rétablissement de la continuité écologique dans les 6 ans, en plus de la programmation prévue.

Les masses d'eau concernées : le Clain médian (entre Iteuil et Sommières du Clain) et la Dive de Couhé Aval afin de suivre les recommandations du SAGE Clain et du Schéma Départemental de l'Eau 86 se basant sur leur classement en liste 2 ou leur taux d'étagement.

Les enveloppes financières prévisionnelles sont :

15 000 € d'étude (50% Agence de l'Eau Loire Bretagne, 30% RNA et Département 86, 20% syndicat)

60 000 € de travaux (70% Agence de l'Eau Loire Bretagne, 10% RNA ou Département 86, 20% syndicat).

Le Président propose la mise en place d'un groupe de travail constitué des techniciens et d'élus (appelé « commission sectorielle » dans les statuts, art.11).

Après délibération, les élus du collège GEMA, votent à l'unanimité pour la création de ce groupe de travail « AMI ouvrage », composé à minima des élus cités ci-après :

- **Monsieur CINQUABRE Jean-Christophe**
- **Madame GEORGEL Sophie**
- **Monsieur GREGOIRE Philippe**
- **Monsieur LATHUS Roland**

Commentaires : Le Président propose d'ouvrir la candidature au prochain comité syndical car la moitié des délégués étant absents, certains pourraient être intéressés pour rejoindre le groupe de travail.

AUTRES POINTS SANS DELIBERATIONS

3/ Présentation du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA).

Le Président laisse la parole à Mr BOUCHÉ, animateur du CTMA, pour le présenter.

Il présente les 11 masses d'eau qui composent le syndicat et leur état écologique en majorité dégradé, de moyen à mauvais selon les cas. Le CTMA est un outil permettant de mettre en place des actions pour reconquérir le bon état de ces masses d'eau, il permet de lever des subventions.

Les différents acteurs sont présentés ci-après :

Porteur du contrat :



Financeurs :



Maîtres d'ouvrage :



Autre signataire :

Association
des Moulins
du Poitou

Certaines thématiques sont détaillées comme l'hydromorphologie, le rétablissement de la continuité écologique, les actions pour diminuer l'impact des plans d'eau ou réduire les pollutions diffuses et le ruissellement.

Les dépenses et recettes impliquées sont présentées dans les grandes lignes (informations disponibles sur le site internet du syndicat).

Mr Bellin précise que le CTMA a été calibré en fonction des cotisations données par les EPCI annuellement et ce sur six années, afin d'éviter de grosses augmentations.

Mr Gayet demande si des subventions seront demandées au Département des Deux Sèvres. Mr Bouché répond que pour le moment, seule une étude donnant un état des lieux des masses d'eau a été réalisée sur le « nouveau territoire » hors département de la Vienne. A l'avenir, quand le programme d'actions sera défini, les Départements 16 et 79 seront sollicités pour mettre en œuvre les travaux.

7/ Point travaux 2020

- Les travaux :

Les techniciens présentent les travaux réalisés cet automne 2020 depuis le dernier comité syndical.

-DIVE : Restauration hydromorphologique à l'Abbaye de Valence à Couhé.

Rétablissement de la continuité écologique au Gué de la Loube à Voulon.

-BOULEURE : Restauration hydromorphologique à la Raffinière à Brux.

-CLAIN : Rétablissement de la continuité écologique au seuil de Gué Blanchard à Pressac.

-CLOUERE : Rétablissement de la continuité écologique sur le seuil des Roches/Céré à St Secondin.

-RUISSEAU D'ITEUIL : les travaux sont reportés à 2021 pour des raisons techniques et sociales.

- L'entretien :

Les agents ont pu travailler jusqu'à tardivement dans les cours d'eau au vu des niveaux d'eau qui sont restés bas au cours de l'automne. Ils ont géré plusieurs embâcles (retrait total, partiel ou câblage),

notamment sur les sites de : la Vonne à Lusignan, la Chaussée à Sanxay et Curzay, la Bersaudière à Gençay...

Les manœuvres de vannes et les remplissages de plans d'eau sont de nouveau autorisés à partir du 01/01/2021.

- Le piégeage :

Le piégeage des ragondins a été reporté à de multiples reprises (Crues hiver 2019/2020 puis Covid-19). La FDGDON 86 a informé le syndicat que la lutte collective pourrait se faire en janvier 2021 à raison de 2 piégeurs par commune. Le syndicat reste dans l'attente de résultats.

- Les études :

Le diagnostic sur les nouveaux territoires (affluents du Clain dans la Vienne, sources du Clain et de la Clouère en Charente, amont de la Vonne en Deux Sèvres) a été réalisé. La prochaine phase est une présentation de l'état des lieux aux différents acteurs (élus, associations..), afin de définir une stratégie pour la réalisation d'un programme d'actions.

Des études sont menées sur des projets particuliers afin de préciser des solutions techniques (ex : ouvrages de Chantemerle à Couhé et de Chatillon à Château-Larcher)

8/ Point sur le personnel

L'agent d'entretien titulaire est en arrêt jusqu'au 08/01/2021. La rechute de maladie professionnelle a été reconnue par le médecin agréé. Nous sommes en attente d'une date pour qu'il soit vu par le médecin de prévention.

Au 01/01/2021, l'équipe du syndicat sera composée de :

-3 techniciens (2 titulaires et 1 CDD)

-1 secrétaire (en congé maternité jusqu'au 15/04/2021).

-2 agents sur le terrain en CDD (dont un remplaçant l'agent titulaire en maladie professionnelle suivant ses dates d'arrêt maladie, et un contrat de 6 mois du 01/01/2021 au 30/06/2021).

9/ Points divers

Le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions. Il précise que les prochaines dates de bureau et de comité seront définies en janvier lorsque les EPCI auront communiqué leurs dates de réunion.

Constatant avec le Conseil que l'ordre du jour était épuisé, il poursuit en laissant la parole aux techniciens pour le thème technique.

10/ Thème technique – les zones humides

Les techniciens présentent des éléments de connaissance sur les zones humides. Un focus est fait sur le territoire du syndicat, car plusieurs communes seront concernées ces prochaines années par un inventaire des zones humides. Celui-ci est proposé dans le cadre du CTMA pour bénéficier de subventions. Un film d'animation pédagogique de l'agence de l'eau clôture cette présentation.

La séance est close à 20h20.

Documents fournis pour la réunion :

- Document de travail pour le Comité Syndical du 17/12/2020 et 3 annexes